

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÉSOLUTION SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

#### 7, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées, que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2013, la résolution suivante :

- Projet particulier visant à autoriser, à certaines conditions, le remplacement des portes et fenêtres et l'ajout d'une marquise sans reprendre l'ensemble des composantes architecturales d'origine, en dérogation aux exigences des articles 54 et 59 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, pour le bâtiment situé au 7, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution entre en vigueur conformément à la loi et qu'elle est disponible pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 11 avril 2013

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx